

## FICHE TECHNIQUE

# TERMIRATOR

PATE A 0,005 % DE BRODIFACOUM  
ET 0,005 % DE DENATONIUM BENZOATE

### COMPOSITION

Rodenticide anticoagulant

**Matière active** : Brodifacoum

**Taux de matière active** : 0.005 %

**Support** : Pâte

### AUTORISATION DE VENTE : FR-2014-0130

- Professionnels de la lutte contre les rongeurs  
Présentation en sachets dans un conditionnement supérieur à 5kg.  
TERMIRATOR est destiné à être utilisé à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles, aux abords des infrastructures, dans les décharges et déchetteries contre les rats (*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*) et les souris domestiques (*Mus musculus*).
- Grand public et professionnels non spécialistes de la lutte contre les rongeurs  
Présentation en sachets dans un conditionnement inférieur ou égal à 1,5 kg.  
TERMIRATOR est destiné à être utilisé à l'intérieur des bâtiments privés, publics, agricoles et aux abords des infrastructures contre les rats (*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*) et les souris domestiques (*Mus musculus*).

Le produit est utilisé sur les organismes cibles du stade juvénile au stade adulte.

### MODE D'ACTION

Par ingestion répétée

Anticoagulant

### METHODE D'APPLICATION

**Professionnels** : Le produit ne peut être utilisé que dans des postes d'appâtage sécurisés ou dans d'autres stations d'appâts couvertes. (Autres stations couvertes = dispositif assurant le même niveau de protection vis-à-vis de l'homme et de l'environnement que les postes d'appâtage opaques sécurisés, fixés de manière à ne pas être entraînés, évitant le contact direct de l'appât avec l'environnement. Ces dispositifs doivent être conçus pour maintenir les appâts inaccessibles au grand public et aux animaux non cibles et les protéger des intempéries.)

**Non professionnels** : Le produit ne peut être utilisé que dans des postes d'appâtage sécurisés.

### Dose(s) et fréquence(s) d'application :

Contre les rats : 180g de produit par poste d'appâtage espacés tous les 5 à 10 mètres.

Contre les souris: 30g de produit par poste d'appâtage espacés tous les 1 à 2 mètres.

Adapter la dose ou le nombre de sachets préconisés par poste d'appâtage à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit.

Le nombre de postes d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. La dose ou le nombre de sachets disposés par poste d'appâtage doit être adapté aux doses d'applications validées.

Pour les utilisations aux abords des infrastructures, dans les décharges et déchetteries, inspecter et réapprovisionner les postes d'appâtage une semaine après la 1<sup>ère</sup> application puis une fois par mois tant que l'appât est consommé. Pour les utilisations à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles, inspecter et réapprovisionner les postes d'appâtage quelques jours après la 1<sup>ère</sup> application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

Délai nécessaire pour l'apparition de l'effet biocide : entre 4 et 9 jours après ingestion de l'appât.

## **INSTRUCTIONS D'UTILISATION :**

### **Usage professionnel :**

Porter des gants norme NF EN 374 (parties 1,2 et 3). Ne pas ouvrir les sachets. Contre les rats : 180g tous les 5 à 10 mètres. Contre les souris : 30g tous les 1 à 2 mètres. Les postes doivent être placés le long des chemins empruntés par les rongeurs et dans les endroits les plus fréquentés. Délai nécessaire pour l'apparition de l'effet biocide : entre 4 et 9 jours après ingestion de l'appât. Ne pas nettoyer les postes d'appâtage entre deux applications. Ne jamais nettoyer les postes à l'eau.

Adapter la dose ou le nombre de sachets préconisés par poste d'appâtage à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de postes d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. La dose ou le nombre de sachets disposés par poste d'appâtage doit être adapté aux doses d'applications validées.

Pour les utilisations aux abords des infrastructures, dans les décharges et déchetteries, inspecter et réapprovisionner les postes d'appâtage une semaine après la 1<sup>ère</sup> application puis une fois par mois tant que l'appât est consommé. Pour les utilisations à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles, inspecter et réapprovisionner les postes d'appâtage quelques jours après la 1<sup>ère</sup> application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition de phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telles que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène. Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution d'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser les produits dans des zones où les cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

### **Usage non-professionnel :**

Le port de gants est recommandé. Ne pas ouvrir les sachets. Contre les rats : 180g tous les 5 à 10 mètres. Contre les souris : 30g tous les 1 à 2 mètres. Les postes doivent être placés le long des chemins empruntés par les rongeurs et dans les endroits les plus fréquentés. Délai nécessaire pour l'apparition de l'effet biocide : entre 4 et 9 jours après ingestion de l'appât. Ne pas nettoyer les postes d'appâtage entre deux applications. Ne jamais nettoyer les postes à l'eau.

Adapter la dose ou le nombre de sachets préconisés par poste d'appâtage à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de postes d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. La dose ou le nombre de sachets disposés par poste d'appâtage doit être adapté aux doses d'applications validées.

Inspecter et réapprovisionner les postes d'appâtage quelques jours après la 1<sup>ère</sup> application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

## **PRECAUTIONS D'EMPLOI**

Lire les instructions avant emploi. Se laver les mains après utilisation. Le produit ne doit être utilisé que dans des postes d'appâtage sécurisés ou dans d'autres stations d'appâts couvertes. Les postes doivent être placés de manière sûre pour minimiser les risques d'accès au produit et d'ingestion par des enfants ou des animaux non cibles. Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Les postes d'appâtage usagés, les appâts non consommés, non utilisés, entraînés hors des postes d'appâtage et les rongeurs morts doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Les postes d'appâtage ne doivent pas être utilisés pour contenir d'autres produits que les rodenticides et la mention « Ne pas ouvrir les postes d'appâtage » doit y être portée. Retirer tous les postes d'appâtage après la fin du traitement. Consulter la FDS.

### Classification :

Pas de classement toxicologique.

Produit non dangereux selon les différentes directives européennes sur les produits dangereux.

Principaux risques chimiques et physiques : les données disponibles ne montrent aucun risque particulier.

Risques pour la santé : les données disponibles ne montrent aucun risque particulier.

Risques pour l'environnement : les données disponibles ne montrent aucun risque particulier.

### Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Montrer l'emballage et l'étiquette, ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aiguë, contacter le 15 (ou 112).

\*Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux. Stocker à l'abri de la lumière.

P401 : Stocker à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Se laver les mains après utilisation.

\*En cas d'exposition contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un SAMU ou un médecin, décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition). Parallèlement et en attente de réponse : En cas d'inhalation, respirer de l'air frais et se reposer. En cas de contact avec la peau enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon, puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvant ou diluant. En cas de contact avec les yeux, laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.

## **ANTIDOTE**

TERMIRATOR contient un rodenticide anticoagulant, un traitement à la vitamine K1 pourrait être nécessaire pendant une longue période.

Centres antipoison : INRS 01 45 42 59 59

## **INDICATIONS A PORTER SUR LES POSTES D'APPATAGES :**

A destination des personnes autres que l'utilisateur

Ne pas ouvrir le poste d'appâtage.

Conserver hors de portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

En cas d'exposition contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison un Samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition).

Parallèlement et en attente de la réponse :

- En cas d'inhalation : respirer de l'air frais et se reposer.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvant ou diluant. Si nécessaire consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau. Si l'irritation persiste consulter un médecin.
- En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette et la fiche de sécurité. Ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aiguë, contacter le 15 ou le 112.
- Indications pour le médecin : contient un rodenticide anticoagulant, un traitement à la vitamine K1 pourrait être nécessaire pendant une longue période.

## **CONDITIONNEMENT/ PRESENTATION**

### **Professionnels de la dératisation :**

Présentation en sachets individuels.

Dans un contenant de 5 kg minimum de produit.

### **Grand public et professionnels non spécialistes de la dératisation :**

Présentation en sachets individuels.

Dans un contenant n'excédant pas les 1,5kg.

Lire attentivement la fiche de sécurité.